

## DÉLIBÉRATION N°DL20260011 DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU MARDI 27 JANVIER 2026

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 16/01/2026 ; que la délibération ci-après transcrise, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 35 présents, 4 absents représentés à savoir :

## ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Geneviève MASSACRIER (jusqu'à 23h20) ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Marc LAVAL

## ABSENTS PRÉSENTÉS

Mme Aline MOUSEGHIAN a donné procuration à M. Axel DUGUA

Mme Geneviève MASSACRIER a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD (à partir de 23h20)

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER a donné procuration à M. Romain PIPIER

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

## SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

ÉVALUATION DE LA DÉMARCHE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS (RSO)  
DE LA COLLECTIVITÉ

**M. Bruno CHANGEAT** expose ce qui suit :

Au cours des cinq dernières années, la collectivité a engagé une démarche vers la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO), structurée autour de plans d'actions annuels. Il s'agissait pour l'équipe municipale de montrer le sens qu'elle souhaite donner à l'action publique. Au terme de ces cinq ans, un document d'évaluation a été réalisé à partir d'un diagnostic partagé, afin de **rendre compte de l'évolution de nos pratiques** et des avancées réalisées depuis 2019 tant au niveau interne qu'externe, tout en mettant en lumière les principes qui guident l'engagement de la collectivité.

La RSO repose sur une approche partenariale. En collaborant étroitement avec les agents, les acteurs locaux, les citoyens et les partenaires institutionnels, la Ville a tenté de construire des ponts et créer des synergies, favorisant ainsi une responsabilisation partagée. Cette démarche collaborative a permis de **sensibiliser l'ensemble des parties prenantes** à l'importance des enjeux sociétaux et environnementaux, intégrant ainsi la RSO au cœur des actions quotidiennes.

Un programme d'Ateliers Durables et la mise en place de temps dédiés, notamment lors des salons « demain Autrement » ont permis de partager ces préoccupations avec les habitants.

Cette démarche qualité a permis de suivre et **d'évaluer nos actions de manière transversale**. Le suivi régulier des actions entreprises est essentiel pour **garantir la transparence et la redevabilité de nos engagements**. En rendant compte régulièrement des résultats obtenus, la collectivité a pu ajuster sa stratégie et répondre aux attentes de la population.

Cette évaluation met en lumière les progrès réalisés, mais aussi les défis qui demeurent. Cette démarche est toujours perfectible en termes d'appropriation par les agents, les élus et la population pour garantir son efficacité et sa pérennité et la faire évoluer vers un modèle encore plus inclusif. En effet, la RSO est un processus dynamique qui nécessite **une adaptation constante** et une volonté de progrès.

Notre engagement vers une responsabilité sociétale ne s'arrête pas ici ; il doit se renforcer et s'amplifier, tant dans nos pratiques internes que dans notre relation avec l'extérieur.

Enfin, nous souhaitons que cette évaluation soit non seulement un bilan, mais aussi une invitation à poursuivre le cheminement ensemble vers un modèle de responsabilité sociétale, où chacun a sa place et où l'action publique prend tout son sens.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

**DÉCIDE :**

- **de prendre acte** du rapport d'évaluation de la démarche.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 28/01/2026



Le maire,

Axel DUGUA

Le secrétaire de séance,

Catherine CHAPARD

*Date de mise en ligne*